

29^{ème} TOUR DU CANTON et sa soirée paella animée par « Madam'Zic »



Club Allure Libre
Gueugnon

DATE : Samedi 9 Juin 2018

ORGANISATEUR : le CLUB ALLURE LIBRE GUEUGNON,
avec le concours de la Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons une nouvelle fois sur notre Tour du canton

Comme d'habitude, la journée sera festive et conviviale grâce à la course bien sûr, mais aussi à la soirée dont la réputation n'est plus à faire et sans laquelle le tour du pays de Gueugnon aurait bien du mal à exister.

Course :

Le départ général aura lieu à GUEUGNON le samedi 9 juin 2018 à 13 h 00.

L'itinéraire parcourt les communes dans l'ordre suivant :

Gueugnon → Vendennesse/Arroux → Uxeau → La Chapelle-au-mans → Neuvy Grandchamp → Curdin → Rigny/Arroux → Clessy → Chassy → Gueugnon

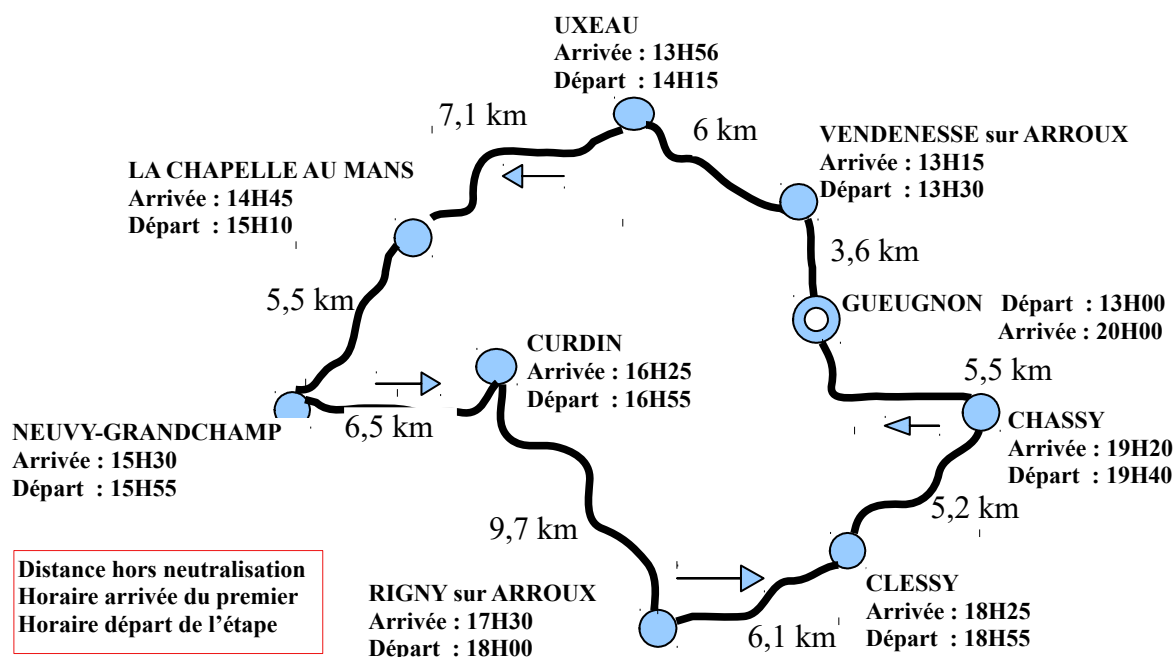
Soirée : Hall des Expositions

- Pot d'accueil à partir de 20h30
- 21h : remise des prix
- 22h00 maxi : début du service
- Soirée paella animée par « Madam'Zic »

IMPORTANT

Épreuve limitée à 40 équipes. En cas d'un nombre plus important d'équipes inscrites, l'organisateur se réserve le droit de privilégier les équipes participantes à la soirée d'après course.

Par respect pour l'organisation, nous encourageons vivement les équipes vainqueurs et récompensées dans leur catégorie à se présenter avec un maximum de coureurs à la remise des prix



Conformément à l'article L.231-3 du code du sport, tout participant devra joindre à son engagement un justificatif médical qui sera :

- Soit une licence FFA Athlé compétition, FFA Athlé entreprise, FFA Athlé running, FFA pass' running soit une licence FFT (Triathlon) soit une Licence Duathlon en cours de validité au 9 juin 2018 ou sa copie
- Soit une licence multisports FSGT ou UFOLEP option athlé en cours de validité au 9 juin 2018 ou sa copie
- Soit une licence FFCO (Fédération Française de course d'orientation) en cours de validité au 9 juin 2018 ou sa copie
- Soit, pour les non licenciés FFA, **impérativement** un Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de **l'athlétisme en compétition** ou éventuellement **course à pied en compétition** datant de moins d'un an au 9 juin 2018 ou sa copie "certifiée conforme" par l'intéressé.

CLASSEMENT :

Pour éviter une trop grande dispersion, le relais n'est pas continu. Il y a donc, dans chaque commune, une arrivée et un départ. Le départ de tous les coureurs du relais suivant n'est donné qu'après l'arrivée du dernier coureur du relais précédent.

Chaque arrivée est relevée et le classement du tour s'obtient par addition des places réalisées à chaque étape. Le classement de l'arrivée de chaque étape définit les points de chaque coureur selon le principe suivant : le premier de chaque étape apporte 1 point au total de son équipe, le deuxième de chaque étape apporte 2 points au total de son équipe et le 30^{ème} de chaque étape apporte 30 points au total de son équipe. L'équipe totalisant à l'arrivée à Gueugnon le plus petit total de points sera déclarée vainqueur.

4 classements seront effectués par addition des places : le classement général, le classement des communes du canton de Gueugnon, le classement des communes hors canton de Gueugnon, le classement des équipes loisirs.

Si 2 équipes sont premières ex æquo d'un des 4 classements, elles seront départagées par tirage au sort. A partir de la deuxième place du classement de chaque catégorie, il n'y aura pas de tirage au sort et 2 équipes pourront être déclarées ex æquo.

Les 300 premiers mètres sont neutralisés, donc la course démarre à la fin de cette distance.

Les temps individuels seront donnés à titre indicatif sur chaque étape. Toutefois, le cumul de ces temps n'aura pas valeur de classement général.

PARTICIPATION :

ATTENTION : Épreuve locale, participation uniquement sur invitation.

Les équipes doivent faire parvenir leur engagement avant le 25 mai et seront enregistrées par ordre de réception. Les concurrent(e)s doivent avoir 16 ans ou plus, sauf pour l'étape Gueugnon→ Vendenesse/Arroux, qui est réservée aux jeunes coureurs âgés de 12 à 15 ans né(e)s en 2003, 2004, 2005, 2006.

COMPOSITION DES EQUIPES :

Chaque équipe devra comporter au minimum 8 relayeurs et au maximum 10, dont au moins 1 féminine, 1 jeune de 12 à 15 ans. L'équipe ne devra pas compter plus 2 coureurs licenciés FFA, FFT ou Duathlète. Chaque coureur licencié FFA, FFT ou Duathlète ne pourra courir qu'une seule étape. La composition avec l'ordre d'évolution de l'équipe ne pourra plus être changée après la remise de la feuille " ORDRE DES RELAIS " le 4 juin 2018 à la réunion des capitaines.

**Il pourra y avoir un appel des coureurs en lice à chaque départ d'étape.
Chacun des concurrents ne peut appartenir qu'à une seule équipe.**

Chaque équipe représentant une commune, une association, une entreprise, un chantier etc... A ce titre, elle est invitée à composer son équipe, avec un maximum de coureurs représentatifs de cet organisme. Elle devra désigner un capitaine et un capitaine adjoint.

MALUS

Des pénalités seront infligées aux équipes ne respectant pas les conditions ci dessus selon le principe suivant :

- + 10 points sur le classement final par coureur FFA, FFT ou Duathlète supplémentaire ;
- + 10 points de plus que les points du dernier classé de l'étape en cas d'abandon d'un coureur (s'il y a 39 arrivants, le coureur abandonnant apportera 49 points);
- + 10 points pour absence de jeune sur la première étape.
- + 10 points pour les coureurs accompagnés par plus de 1 vélo, par un ou plusieurs autres partenaires ou suivis par tout autre véhicule.
- Les participants devront être suffisamment entraînés, conscients de leurs possibilités et savoir tenir compte des conditions de la course : horaire, repas, météo et profils. A chaque arrivée d'étape, l'organisation et un représentant du service médical pourront infliger une pénalité de + 5 points s'ils jugent qu'un concurrent n'a pas respecté ces consignes. De plus l'organisateur sera habilité à sanctionner librement pour le non respect du règlement.

BONUS

La direction de course réalisera un classement regroupant l'animation et les déguisements de chaque équipe sur la totalité du parcours. Ce classement conduira à l'attribution d'un bonus de - 10 points à la meilleure animation / déguisement du tour puis d'un bonus de - 5 points à la 2^{ème} meilleure animation / déguisement et de - 3 points à la 3^{ème} meilleure animation / déguisement.

CUMUL DES RELAIS :

Dans les équipes de moins de 10 relayeurs, un coureur pourra faire au maximum 2 relais, sauf :

- s'il a moins de 18 ans ;
- s'il est licencié FFA, FFT ou Duathlète

ETAPES SPECIALES :

Étape jeunes :

L'étape **Guegnon** → **Vendennesse/Arroux** sera réservée aux jeunes en phase avec la promotion et la découverte de futurs talents. La neutralisation sera de 600m sur cette étape afin de respecter la distance maximale de 3 km pour cette catégorie de participants.

Elle est ouverte aux jeunes âgés de 12 à 15 ans né(e)s en 2003 – 2004 – 2005 – 2006.

Étape 1 VTT pour 2 coureurs :

L'étape **Curdin** → **Rigny/Arroux** suit le parcours : Curdin / Les Philiberts / descente des Joyards / route de Guegnon / Rigny/Arroux et le principe de «1 VTT pour 2 coureurs» avec le second relayeur qui attendra en VTT au km 1. A partir de ce point, les deux coureurs pourront librement et à leur guise se relayer sur le VTT, la transmission du vélo se fera **de la main à la main** et les relayeurs et leur vélo devront impérativement franchir la ligne d'arrivée ensemble. Comme les 2 équipiers utilisent le VTT à tour de rôle, **il n'y a pas d'autres suiveurs vélos** pour l'équipe sur cette étape. **En cas de problème mécanique, (crevaison...) le vélo devra malgré tout franchir la ligne d'arrivée.** Les coureurs devront porter un casque sur cette étape.

Étape féminines :

L'étape **Chassy** → **Gueugnon** sera réservée aux féminines.

Si plusieurs hommes parcourent cette étape, ils auront autant de point que le dernier classé. C'est à dire que s'il y a 40 équipes sur le tour, les hommes auront 40 points.

TRANSPORT ET ACCOMPAGNEMENT :

Pour des raisons de sécurité et pour éviter un trop grand nombre de véhicules sur le parcours, les coureurs qui ne prennent pas le départ d'un relais seront transportés d'une étape à l'autre par des bus de la R.S.L., qui partiront avant les relais.

Chaque équipe ne pourra avoir qu'un accompagnateur **et un seul**, qui sera en VTT identifié aux couleurs de l'équipe. **Ce VTT servira également pour l'étape Curdin** → **Rigny/Arroux**.

Pour des raisons de sécurité, aucune équipe ne pourra avoir d'autres véhicules accompagnateurs (voiture, bus, quad, vélo, moto...)

TENUE ET DOSSARD :

Sponsoring, tenue, voire déguisement décent, sont libres. Il est souhaitable que tous les membres d'une même équipe soient habillés de la même façon. Chaque coureur sera identifié par un dossard. Chaque coureur doit porter son dossard sur le devant. Le dossard sera attaché de manière à être visible à tout moment de la course.

ASSURANCES :

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GROUPAMA Rhône-Alpes, 22 rue de la Liberté, 71130 Gueugnon.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

RAVITAILLEMENT - EPONGEMENT :

Des postes de ravitaillement sont installés à chaque arrivée d'étape.

Afin de continuer dans notre démarche de respect de l'environnement, nous distribuerons à nouveau, comme l'an passé, des gobelets non jetables pour le ravitaillement des coureurs à l'arrivée.

SECURITE :

Le passage des coureurs est protégé aux intersections dangereuses, par des bénévoles.

Toutefois **la circulation n'est pas coupée pendant l'épreuve**. Les concurrents sont tenus de **respecter le code de la route** et de **courir à droite de la chaussée**.

Chaque participant est responsable de sa forme physique. Un service médical est assuré par la CROIX ROUGE et un médecin qui sont habilités à mettre hors-course tout concurrent qu'ils ne jugeraient pas en état de continuer l'épreuve.

REMISE DES PRIX ET RECOMPENSES :

La remise des prix et le vin d'honneur se dérouleront à GUEUGNON au Hall des Expositions. En plus du classement général, 3 classements seront effectués :

Communes du Canton de Gueugnon - Communes hors Canton de Gueugnon – Loisirs

Pour permettre à un plus grand nombre d'équipes de prétendre au podium, l'équipe lauréate de chaque classement ne sera pas récompensée les 3 années suivantes mais elle pourra s'inscrire et participer au classement scratch.

Les 3 équipes ayant le plus animé la course seront également récompensées à cette occasion.

Un classement féminin sera réalisé sur chaque étape et seulement sur chaque étape.

Ensuite pour terminer ensemble cette journée, ceux qui le souhaitent, pourront prendre le repas organisé au Hall des Expositions de Gueugnon.

INSCRIPTIONS :

A l'aide du bulletin ci-joint, comportant l'équipe définitive ; ce bulletin devra être parvenu **au plus tard le 4 juin 2018** à :

**Georges PONS
La Tuilerie
71130 CLESSY**

Tél. 03.85.85.32.72

MONTANT DE L'INSCRIPTION :

- **90 € par équipe** - quel que soit le nombre de coureurs
- **15 € par repas retenu** (coureur, famille, ami)
- **10 € pour les repas enfants** de moins de 12 ans.

Après le 04/06/18, les repas seront vendus 17 € pour un adulte et 12 € pour un enfant de moins de 12 ans.

LIEU DE RENCONTRE :

Place de la mairie à GUEUGNON à partir de 12 H 30 pour un **départ des bus à 12 H 50** et le **départ de la course à 13 H.**

INFORMATIQUE et LIBERTES :

Conformément à la loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par l'intermédiaire de l'Organisation du Tour du canton, vous pouvez être amené à recevoir des propositions de partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de le signaler par écrit à Club Allure Libre, Mairie, 71130 Gueugnon en indiquant votre nom et le nom de l'équipe du bulletin d'inscription.

APPLICATION DU REGLEMENT :

Tout participant au Tour du Canton s'engage à respecter le présent règlement, et à accepter toute remarque d'un membre de l'organisation en cas de non-respect.

Seuls les membres du Comité Directeur du CALG et les personnes que celui-ci a désignées, sont habilités à faire des remarques aux participants et à toutes personnes qui entraveraient le bon déroulement de cette manifestation.

En cas de débordement, suite à une remarque, l'affaire sera rapportée à l'issue de l'étape à la Direction de Course, qui décidera de la conduite à tenir, voire de la sanction à appliquer, laquelle pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du Tour du Canton d'un participant ou d'une équipe.

BULLETIN D'INSCRIPTION TOUR DU CANTON
A faire parvenir au plus tard le 4 juin



Club Allure Libre
Gueugnon

NOM DE L'EQUIPE :

Nom du capitaine :

INDIVIDUELLE ACCIDENT : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les licenciés FFA devront obligatoirement présenter leur licence (règlement à l'article 6 de la loi 99-223 du 23 Mars 1999).

NON LICENCIÉS :

"Je déclare avoir en ma possession un certificat médical (ou photocopie certifiée conforme) de non contre indication à la pratique de **l'athlétisme en compétition** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve". (Règlement à l'article 6 de la loi 99-223 du 23 Mars 1999).

L'ordre des relais sera à transmettre pour le 04/06/2018

Règlement par le Capitaine : chèque à l'ordre de : **CLUB ALLURE LIBRE GUEUGNON**

Engagement (quel que soit le nombre de concurrents).....	90€
Repas adulte (paella).....15 € xpersonnes	€
Repas enfants (-12 ans).....:.....10 € xpersonnes	€

Après le 04/06/18, les repas seront vendus 17 € pour un adulte et 12 € pour un enfant moins de 12 ans.

Soit au TOTAL : **EUROS**

Fait à

le

Signature du capitaine